

La zone d'activités de « Penprat » à Sainte Sève (Finistère)

Rapport Final d'Opération

16/02 – 26/02/2009

(Arrêté de prescription n° 2008-090
modifiant l'arrêté n° 2008-039)

par **Eric Nicolas** avec la collaboration de
Géraldine Jouquand
et **Laure Simon**



SOMMAIRE

1. Données administratives, techniques et scientifiques	p. 4
Fiche signalétique	p. 5
Générique	p. 6
Notice scientifique	p. 7
Fiche d'état du site	p. 7
2. Résultats de l'opération	p. 19
2.1. Cadre de l'opération	p. 21
2.1.1. Les motifs de l'intervention	p. 21
2.1.2. Le contexte géographique et géologique	p. 21
2.1.3. Le contexte archéologique	p. 21
2.1.4. Méthodologie	p. 21
2.2. Présentation des vestiges	p. 24
2.2.1. Le parcellaire de 1833	p. 24
2.2.2. Le réseau fossoyé	p. 26
2.2.3. Des fondations de bâtiments	p. 32
2.2.3.1. Le bâtiment 1	p. 32
2.2.3.2. Le bâtiment 2	p. 37
2.3. Le mobilier archéologique	p. 42
2.4. Synthèse et discussion	p. 45
2.5. Conclusion	p. 46
Bibliographie	p. 47
Inventaires	p. 48
Table des illustrations	p. 49

1

*Données administratives,
techniques et scientifiques*

FICHE SIGNALÉTIQUE

LOCALISATION DE L'OPERATION

Département : **Finistère** COMMUNE : **Sainte Sève** Code INSEE : **29265**

Lieu dit ou adresse : Penprat

Année cadastre : Section(s) et parcelle(s) : **ZA 252, 290, 291, 295 en partie, 306, 308.**

Coordonnées Lambert Zone : Altitude : -

x1 = x2 = x3 =

y1 = y2 = y3 =

IDENTITE DE L'OPERATION

Arrêtés n° **2008-090** en date du **30/05/2008**

Nature : **prescription de diagnostic archéologique modifiant l'arrêté n°2008-039 du 19/02/2008**

Date d'intervention : du au **16/02/2009 au 26/02/2009**

TITULAIRE (nom et prénom) : **Nicolas Eric** Organisme de rattachement : **I.N.R.A.P.**

Aménageur : **Communauté d'Agglomérations du Pays de Morlaix** Protection juridique :

Motif de l'opération : **zone d'activités.**

Maître d'ouvrage : **I.N.R.A.P.**

Contraintes techniques particulières : -

Surface : **61829 m²**

Fouille menée jusqu'au substrat : **OUI** NON Sinon, altitude du fond de fouille :

RESULTATS SCIENTIFIQUES

MOTS CLES : (3 à 5 par rubrique)

- Chronologie : **allo-romain**
- Vestiges immobiliers : **fossés, fosses, trous de poteaux, maçonneries**
- Vestiges mobiliers : **céramiques.**

COMMENTAIRE : **vestiges de bâtiments associé à du parcellaire.**

LIEU DE DEPOT : du mobilier : **dépôt départemental** des fonds documentaires : **S.R.A. Bretagne**

N° des 10 à 20 diapos. les plus représentatives, fouille et mobilier) :

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES DU DFS

ANNEE : **2009** AUTEUR (nom, prénom) : **Nicolas Eric**

COLLABORATEUR(S) ayant participé à la réalisation du RFO : **Laure Simon**

TITRE : **La zone d'activités de Penprat à Sainte Sève (29)**

Sous-titre : **Rapport Final d'Opération 16/02 – 26/02/2009**

Nombre de volumes : **1** nbre de pages : **49** nbre fig. : **48**

GENÉRIQUE

Intervenants :

Eric NICOLAS
(I.N.R.A.P., technicien, responsable de l'opération, DAO)

Géraldine JOUQUAND
(I.N.R.A.P., technicien)

Vincent POMMIER
(I.N.R.A.P., topographe)

Laure SIMON
(I.N.R.A.P., étude du mobilier archéologique)

Suivi de l'opération :

Stéphane DESCHAMPS
(Conservateur Régional de l'Archéologie de Bretagne)

Jean Yves TINEVEZ
(S.R.A. Bretagne)

Gilbert AGUESSE
(I.N.R.A.P., Directeur Interrégional Grand-Ouest)

Michel BAILLIEU
(I.N.R.A.P., adjoint scientifique et technique)

Thomas ARNOUX
(I.N.R.A.P., assistant technique)

Nathalie LE MENTEC
(I.N.R.A.P., contrôleur de gestion)

Olivier LAURENT
(I.N.R.A.P., responsable du centre archéologique de Cesson-Sévigné)

Marie-Madeleine NOLIER
(I.N.R.A.P., logisticienne)

Terrassements :

Entreprise LAGADEC, Landerneau (29)

NOTICE SCIENTIFIQUE

Les vestiges reconnus dans la partie centrale du projet de la zone d'activités de Penprat attestent une occupation gallo-romaine du Haut Empire. Cette occupation est matérialisée par un système fossoyé délimitant une zone d'habitat marquée par la présence de fondations arasées de deux bâtiments. Un parcellaire antique vient se greffer sur cette occupation. Nous sommes vraisemblablement en présence d'un vaste ensemble de type *villa* dont le diagnostic n'a permis d'entrevoir qu'une zone périphérique. Le cœur du site, situé à l'ouest de l'emprise du projet, a sans doute définitivement disparu lors des terrassements d'une précédente tranche d'aménagement.

FICHE D'ETAT DU SITE

Les tranchées réalisées sur l'emprise de la zone d'activités de Penprat à Sainte Sève ont été rebouchées à l'issue de l'opération.

COPIE



Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Audrey SAHME DR
Jean Yves TINEVÉZ

Poste : 02 99 94 89 00
mon.yves.tinevez@braculture.fr

Site Internet : BRAC

10 rue de Chacré
35041 Rennes cedex

Téléphone 02 99 94 87 87
Télécopie 02 99 28 97 00

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 19 février 2008

Le directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur Interrégional
d'IRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 67737
35677 CRESSON SEVIGNE CEDEX

REÇU LE
25 FEV. 2008
1097
I.N.R.A.P. G.O.

DA 05 0265 01

- Objet : prescription de diagnostic archéologique à Sainte-Sève – ZAA de Penprat (29)
- Ref : arrêté n° 2008-039
- PJ : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomérations du Pays de Morlaix
1 place de Viarmes
BP 97121
29671 MORLAIX cedex

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ile et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie.

Stéphane Deschamps

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Directeur régional des affaires culturelles
Néel de Bignon, 6 rue du Chacré, CS 24425, 35044 RENNES cedex
Monsieur SAHME pour l'écrit

Copie de l'arrêté de prescription



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

REÇU LE
25 FEV. 2008
1097
I.N.R.A.P. G.O.

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

ARRETE n° 2008-039 portant prescription de diagnostic archéologique

VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;

VU le décret n° 2004-480 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU la demande de permis de lotir de la zone d'activités de Penprat pour un terrain situé commune de SAÏNTE SEVE, lieu-dit Penprat (Finistère) reçue le 15 février 2008 par le directeur régional des affaires culturelles de Bretagne, service régional de l'archéologie ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, l'emprise importante du projet est localisée sur un secteur de plateaux où des indices d'occupation antique ont été signalés récemment au Service régional de l'Archéologie

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet .

ARRETE

Article 1^{er} : Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : SAÏNTE SEVE

Lieu-dit : Penprat

Cadastre : section : ZA parcelles : 51, 203, 252, 264, 286, 289, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 29 à 34 du décret n° 2004-480 susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive jusqu'au temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix, 1, Place de Viarmes, BP 97121, 29671 MORLAIX et à M. le Directeur départemental de l'Équipement du Finistère, Service Action Territoriale Nord - Cellule ADS, "à l'attention de" Mme Bossard, 26 rue Camille Desmoulins, BP36, 29601 BREST CEDEX.

Fait à Rennes, le 19 février 2008

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ile et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix
INRAP

copie à : DDE de Brest
M. l'Archéologue départemental du Finistère



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

Prescriptions de diagnostic archéologique
annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2008-039

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	SAINTE SEVE
lieu-dit :	Penprat
cadastre :	section : ZA parcelles : 54, 202, 262, 264, 266, 268, 290, 291, 292, 293, 264, 265, 297, 298, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307, 308
propriétaire :	
pétitionnaire :	Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix

Emprise du diagnostic archéologique : 137 785 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en zone rurale devront être mis en œuvre : série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au substrat et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc.) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA)

Objectifs :

La sensibilité archéologique de ce secteur est mise en évidence par une localisation topographique remarquable au bord de plateau particulièrement favorable à une implantation humaine. Par ailleurs, une information sur la présence dans ce secteur d'indices d'occupation antique anciennement décelés a été récemment portée à la connaissance du Service régional d'Archéologie et l'équipe archéologique devra notamment être formée à la reconnaissance de vestiges d'époque gallo-romaine. L'emprise de plus de 13 ha est suffisamment vaste pour être susceptible de recéler plusieurs occupations de nature diverse. L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur de plateau afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menace sur leur préservation.

Fait à Rennes, le 19 février 2008

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps



PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

Rennes, le 30 mai 2008

La directeur régional des affaires culturelles

à

Monsieur le Directeur interrégional
INRAP Grand-Ouest
37 rue du Bignon
CS 87737
35577 CESSON SEVIGNE CEDEX

COPIE

DA 05026501
REÇU LE
29 70
06 JUIN 2008



Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne

Affaire confiée par
Jean-Yves THOUVENOT

Page : 02 sur 04 de 04
jean.yves.thouvenot@culture.fr

Références : SPA07

Bureau de Rennes
3 rue du Château
35001 Rennes cedex

Téléphone 02 99 28 67 82
Télécopie 02 99 28 67 88

- Objet** : prescription de diagnostic archéologique à Sainte-Sève - Penprat (29)
- Ref** : arrêté modificatif n°2008-090
- PJ** : copie arrêté

J'ai l'honneur de vous notifier l'arrêté ci-joint, portant prescription de diagnostic archéologique. Ce texte est établi conformément à la loi 2001-44 du 16 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive et au décret 2004-450 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive.

Les coordonnées du maître d'ouvrage de l'opération sont :

Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix
1 place de Vianes
BP 57121
29571 Morlaix cedex

Je vous informe par ailleurs que j'ai transmis une copie de cet arrêté au Conseil Général du Finistère afin que cette collectivité me fasse savoir si le Service départemental d'archéologie est susceptible de prendre en charge cette opération conformément aux dispositions de l'article 24 du décret 2004-490. En conséquence, je ne manquerai pas de vous notifier quel opérateur sera retenu à l'issue de cette consultation.

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Île et Visine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

Tous les correspondances à lui s'adressent à Monsieur le directeur régional des affaires culturelles
Bureau de Rennes, 3 rue du Château, CS 28432, 35001 RENNES cedex
Région Bretagne - 35000 Rennes



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite,

2009
02 02 2009
JURKOR.F. 010

**ARRETE n° 2008-090 modifiant l'arrêté n° 2008-033 du 19 février 2008
portant prescription de diagnostic archéologique**

- VU le code du Patrimoine, notamment son livre V ;
- VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 relative à l'archéologie préventive, modifiée ;
- VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;
- VU la saisine par courrier en date du 21 mai 2008 par M. le Président de Mortsak communauté modifiant le périmètre du projet initial prescrit ; reçue le 22 mai 2008 par la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, Service régional de l'Archéologie ;
- VU l'arrêté n° 2008-033 du 19 février 2008 de prescription de diagnostic archéologique ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ; en effet, l'emprise importante du projet est localisée en zone de plateau particulièrement favorable aux implantations humaines et où des indices d'occupation antique ont été signalés récemment au service régional de l'Archéologie

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRETE

Article 1^{er} - l'arrêté de diagnostic n° 2008-033 est modifié comme suit :

« Un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrages ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Finistère

Commune : SAINTE SEVE

Lieu-dit : Penprat

Cadastré : section : ZA
parcelles : 252, 250, 251, 295 en partie, 300, 303 en partie, 306, 308

conformément au plan cadastral annexé au présent arrêté »

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous le maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenus. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles 28 à 34 du décret n° 2004-490 susvisé

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté

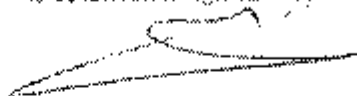
Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic

L'inventaire de ce mobilier, transmis avec le rapport de diagnostic, sera communiqué par le service régional de l'archéologie, au propriétaire du terrain afin que, le cas échéant, celui-ci puisse faire valoir ses droits. L'exercice de ces droits appartient à la personne physique ou morale propriétaire à la date de début de l'intervention archéologique du terrain visé à l'article 1^{er}.

Article 4 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera adressé à M. le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix, 1, Place de Vianes, BP 07121, 29671 MORLAIX, à M. le Directeur départemental de l'Équipement du Finistère, Service Action Territoriale Nord - Calculé A2S, "à l'attention de" Mme Bossard, 29 rue Camille Desmoulins, BP36, 29801 BREST CEDEX et au directeur interrégional de l'Institut national de recherches archéologiques préventives

Fait à Rennes, le 30 mai 2008

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Président d'Ile et Vieilles,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,



Stéphane Deschamps

destinataires : Communauté d'Agglomération du Pays de Morlaix
D D E du Finistère,
INRAP
copie à : S D A du Finou
préfecture du Finistère



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA RÉGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,
Officier de la Légion d'honneur, Commandeur de l'Ordre national du mérite.

Prescriptions de diagnostic archéologique annexées à l'arrêté préfectoral numéro 2008-099
modifiant l'arrêté n° 2006-039 du 19 février 2006

région :	Bretagne
département :	Finistère
commune :	SAINTE SÈVE
lieu-dit :	Penprat
cadastre :	section : ZA parcelles : 252, 290, 291, 206 en partie, 300, 303 en partie, 30E, 30F.
propriétaire :	
pétitionnaire :	Communauté d'Agglomérations du Pays de Moëlix

Emprise du diagnostic archéologique : 61 829 m²

Principes méthodologiques :

Les principes adaptés aux diagnostics archéologiques en zone rurale doivent être mis en œuvre : série de tranchées/ sondages au godet lisse mécanique jusqu'au substrat et ouverture de fenêtres de décapage si nécessaire dans les zones à forte densité de vestiges. Sondages d'évaluation non-destructeurs du potentiel des vestiges mis au jour. Tout élément permettant d'apprécier l'intérêt scientifique des vestiges archéologiques mis au jour (nature des structures, étendue du site, chronologie, recoupements et phasages éventuels, mobilier datant, etc.) devra être mentionné et explicité dans le rapport de diagnostic soumis à l'examen de la Commission Interrégionale de la Recherche archéologique (CIRA).

Objectifs :

La sensibilité archéologique de ce secteur est mise en évidence par une localisation topographique remarquable en bord de plateau particulièrement favorable à une implantation humaine. Par ailleurs, une information sur la présence dans ce secteur d'indices d'occupation antique anciennement décelée a été récemment portée à la connaissance du Service régional d'Archéologie et l'équipe archéologique devra notamment être formée à la reconnaissance de vestiges d'époque gallo-romaine. L'emprise de plus de 6 ha est suffisamment vaste pour être susceptible de receler plusieurs occupations de natures diverses. L'objectif de cette phase de diagnostic est de repérer et d'évaluer au mieux l'intérêt scientifique des éventuels vestiges existant sur ce secteur de plateau afin de pouvoir estimer les moyens à mettre en œuvre pour les étudier en cas de menaces sur leur préservation.

Fait à Rennes, le 30 mai 2008

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

Page 1 sur 3

FICHE DE PROJET DE DIAGNOSTIC

Réf. du projet : DA05026501
 Adresse suivie par : Michel GAILLEUX

1 IDENTIFICATION

1.1 Site

Département :	Finistère
Commune :	SAINTE SÈVE
Lieu-dit :	Penprat
Nature du projet :	Logement
Références cadastrales :	section ZA n° 54, 265, 252, 184, 286, 255, 290, 291, 292, 293, 294, 295, 297, 299, 300, 301, 302, 303, 304, 305, 306, 307 et 308

1.2 Aménageur

Nom de raison sociale :	Collectivité COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE MORLAIX
Adresse :	1, Place de Viarmes - BP 97 121 - 29 671 MORLAIX Cedex
Téléphone / télécopie :	02 98 15 31 71
Représenté par :	son président

1.3 Service instructeur

Service département de l'Archéologie de :	Bretagne
Téléphone / télécopie :	02 99 84 59 00 / 02 99 84 59 19
Dossier suivi par :	Jean-Yves LINEVEZ

1.4 Opération

Arrêté préfectoral n°2008-039 du 19/02/2008 reçu à Penprat le 25/02/2008	
Numéro d'opération SRA :	
Nature de l'opération :	Diagnostic
Cadre de l'opération :	milieu rural
Surface à traiter :	61,929 m²
Calendrier prévisionnel :	A partir du 1er trimestre 2009
Responsable prescripteur :	A déterminer ultérieurement

2 PROBLÉMATIQUE SCIENTIFIQUE

Conformément à l'arrêté de prescription n°2008-039, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Ce diagnostic doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

3 CONTRAINTES TECHNIQUES

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

Direction interrégionale
 Grand Ouest
 37, Avenue d'Alsace
 C.C. 87137
 35077 RENNES SEVENNEN OUEST
 tél. 02 99 22 33 00 40
 fax. 02 99 22 33 00 50
 www.19sep.fr

DALSONZON - SAINTE SÈVE, Penprat
 25 février 2008

4 METHODES ET TECHNIQUES ENVISAGEES

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage d'environ 10m de long disposées en quinconce et régulièrement réparties sur l'ensemble du parcel. La surface sondée devra couvrir au moins 70% de l'emprise affectée par les travaux. Des fouilles de sondage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisées sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes unités archéologiques.

5. VOLUME DES MOYENS PREVUS (en jours ouvrés)

5.1 Tranchée ferme correspondant à la vérification de la présence ou de l'absence de vestiges :

5.1.1 Phase de terrain (incluant la préparation) :

- Escaladement : 2 jours
- Technicien : 2 jours

5.1.2 Phase de post-fouille :

- Escaladement : 3 jours
- Technicien : 3 jours

5.1.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 6 jours et 1 transfert pour l'ouverture
- Pelle à chenilles : 3 jours (pour le rebouchage)

5.2 Prévision correspondant à la caractérisation des sites découverts :

5.2.1 Phase de terrain :

- Escaladement : 5 jours
- Technicien : 5 jours
- Topographe : 2 jours

5.2.2 Phase de post-fouille :

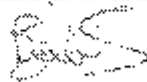
- Escaladement : 5 jours
- Technicien : 5 jours (traitement des données et du mobilier)
- Dessinateur : 5 jours
- Spéléologue : 4 jours (archéologue/historien)
- Topographe : 1 jour

5.2.3 Moyens de terrassement à mettre en œuvre :

- Pelle à chenilles : 4 jours et 1 transfert pour l'ouverture
- Pelle à chenilles : 2 jours (pour le rebouchage)

Fait à Coeson-Séviac, le 29 juillet 2009

Michel BAILLEU
Adjoint Scientifique et Technique



DAVID BAILLEU - BAILLEU MICHEL, Penprat
29 millecamps



595
 REÇU LE
 28 JAN. 2009
 I.N.R.A.P. G.O.

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

PREFECTURE DE LA REGION BRETAGNE

le Préfet de la région de Bretagne, Préfet d'Ille-et-Vilaine,

**Arrêté n° 2009-005 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2008-039 du 19 février 2008**

VU la loi n° 2001-44 du 17 janvier 2001 modifiée, relative à l'archéologie préventive, notamment son article 2;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive, notamment son article 13.

VU l'arrêté n° 2008-039 du 19 février 2008 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à Sainte-Sève - Penprat (29) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRETE

Article 1^{er} : Monsieur Eric Nicolas - Institut national de recherches archéologiques préventives est désigné(e) responsable scientifique du diagnostic prescrit(e) par l'arrêté n° 2008-039 du 19 février 2008 susvisé.

Article 2 : Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au directeur de l'Institut national de recherches archéologiques préventives, à la mairie de Sainte-Sève ;

Fait à Rennes, le 19 janvier 2009

pour le Préfet de la région de Bretagne,
Préfet d'Ille et Vilaine,
le directeur régional des affaires culturelles,
le conservateur régional de l'archéologie,

Stéphane Deschamps

destinataires : INRAP
Eric Nicolas

copie à mairie de Sainte-Sève

2

Résultats de l'opération

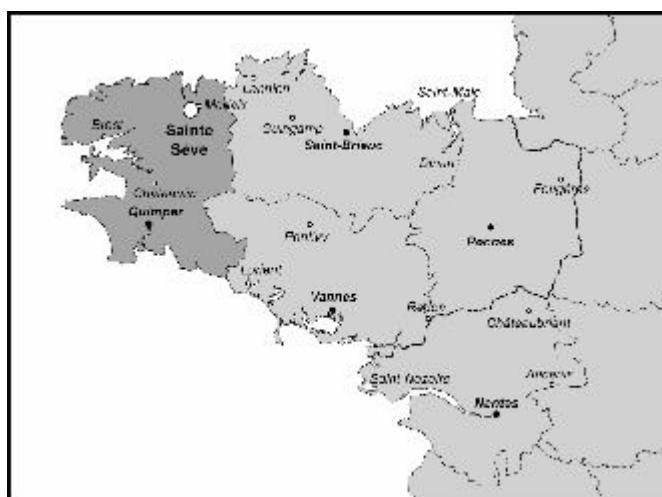


Figure 01: Localisation du site.

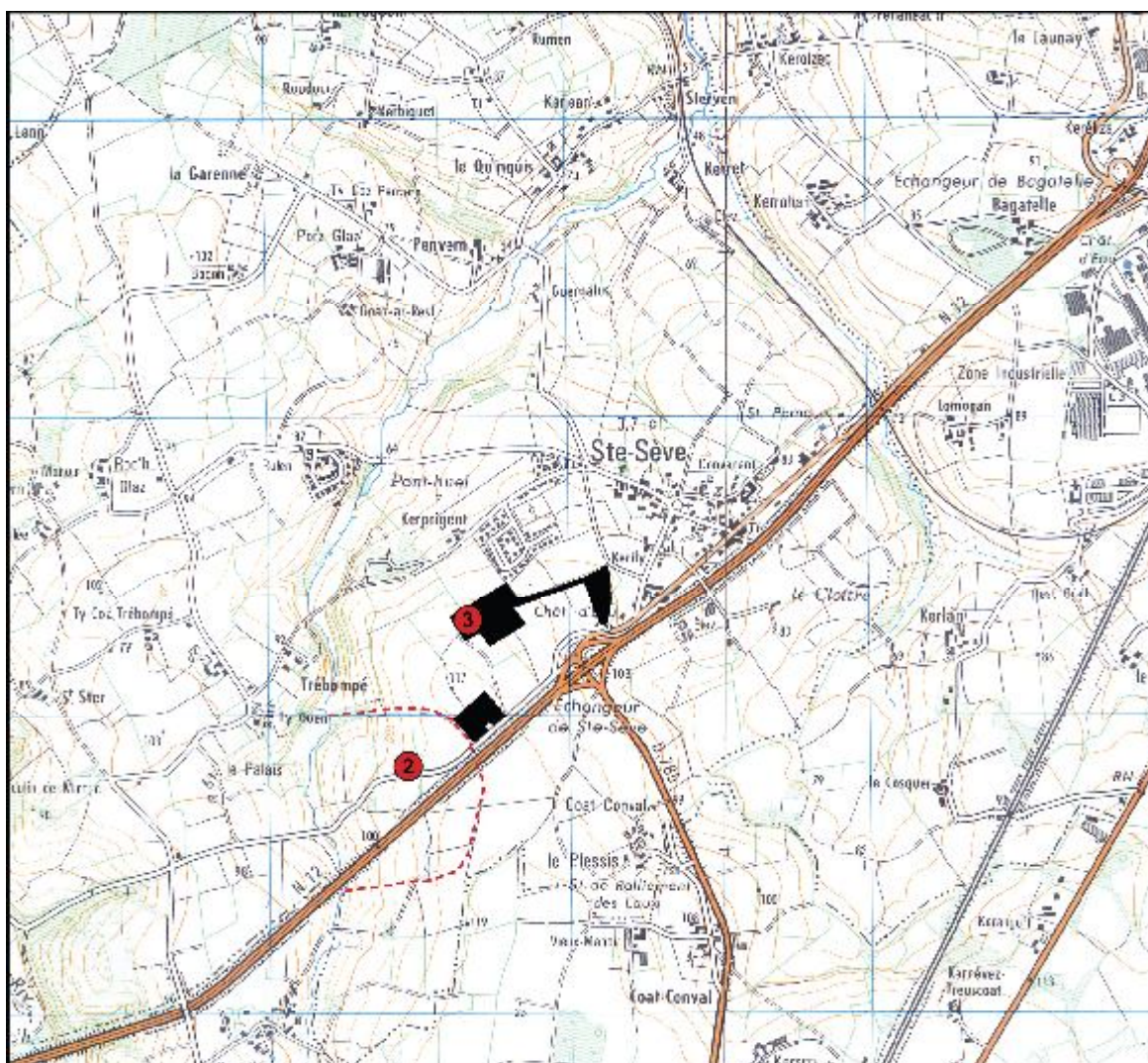


Figure 02: Localisation du site sur la carte IGN au 1/25000^e 0616 O de Morlaix. En noir l'emprise du décapage, en rouge les indices de sites de la carte archéologique. Le tracé en pointillé marque l'emprise de la possible ellipse bogagère.

2.1. Cadre de l'opération

2.1.1. Les motifs de l'intervention

Dans le cadre d'une demande de permis de lotir de la zone d'activités de Penprat pour un terrain situé au lieu-dit Penprat sur la commune de Sainte Sève (29), les services de l'Etat ont été saisis par la Communauté d'Agglomérations du Pays de Morlaix En raison de leur localisation, de leur superficie et des éléments de connaissance du contexte archéologique, ces travaux étaient susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Afin de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents, un diagnostic archéologique a donc été prescrit dans un premier temps sur une surface de 137785 m² (pages 8 à 11). Suite à une modification du périmètre du projet initial, un deuxième arrêté modificatif a ensuite ramené cette surface à 61829 m² (pages 12 à 15).

2.1.2. Le contexte géographique et géologique

La zone explorée se situe au sud-ouest de Sainte Sève sur l'extrémité nord d'un plateau bordé de deux vallées dont les cours d'eau forment, en se rejoignant au lieu-dit Sterven, la Pennel. Le sommet du plateau sur la commune de Sainte Sève atteint une altitude de 117 mètres à proximité immédiate de la zone d'activité de Penprat (figure 02).

L'emprise du projet se développe au nord-est du sommet de plateau sur une pente peu marquée. L'altitude avoisine 117 mètres dans la parcelle ZA 300 au sud-ouest, 106 mètres au centre de la zone formée par les parcelles ZA 295 et 308 et 99 mètres dans la parcelle ZA 290 à l'est (figure 03 et 04).

Le substrat géologique local présente deux faciès différents sur l'emprise du projet. Dans la parcelle ZA 300 il est constitué d'un niveau d'altération d'une formation de grès blanc. Le sous-sol du reste de l'emprise est formé d'un niveau peu épais de limon jaune-orangé recouvrant un niveau de schiste altéré.

Le niveau superficiel de terre végétale est de couleur brun foncé et présente une épaisseur

moyenne de 30 centimètres hormis dans la parcelle ZA 300. Dans ce secteur son épaisseur varie plutôt entre 20 et 25 centimètres et il repose directement sur le substrat en place. Ailleurs à l'interface de la terre végétale et du substrat géologique, nous trouvons généralement un horizon limoneux brun à brun-jaune d'une épaisseur moyenne comprise entre 10 et 15 centimètres.

Au moment de l'intervention les parcelles étaient en prairie hormis la parcelle ZA 308 au nord de l'emprise dont les terres étaient à nu.

2.1.3. Le contexte archéologique

La carte archéologique recense 2 sites sur la commune de Sainte Sève. Le premier est situé à la limite nord-est de la commune. Il est enregistré comme enclos et sans attribution chronologique. Le second site, repéré sous le numéro 2 sur la figure 02, correspond vraisemblablement à une ellipse bocagère attribuable chronologiquement à la période médiévale. Le projet d'aménagement est tangent à sa limite est. L'indice n°3 (figure 02) marque l'emplacement de découvertes récentes signalées au Service Régional de l'Archéologie. Il s'agit de vestiges mobiliers, essentiellement des fragments de tuiles, attestant la présence d'une occupation gallo-romaine.

2.1.4. Méthodologie

Le projet de la zone d'activités de Penprat couvre une superficie de 61789 m². Cependant, deux zones au sein des parcelles ZA 291 et 295 n'ont pas pu être diagnostiquées (figure 03). Il s'agit de l'emprise de deux zones de stockage de gravats couvrant une surface de 3643 m². Par ailleurs il faut noter qu'un cheminement d'accès menant à la zone de stockage de la parcelle 295 a ponctuellement tassé le terrain au point de rendre problématique la lecture des vestiges sous-jacents. Au final 58146 m² ont pu être étudiés.

Les sondages d'une longueur moyenne de 20 mètres ont été effectués à intervalle de 20 mètres à la pelle à chenilles munie d'un godet lisse de 3 mètres. Implantées en quinconce, les lignes de tranchées ont été espacées de 17 mètres. Le choix des sondages complémentaires et des

vignettes a été fait en fonction des données que nous souhaitions recueillir.

Les parcelles 252, 290, 300, 306, au sud-ouest et à l'est du projet (figure 04), n'ayant livré aucun vestige archéologique, nous avons donc privilégié l'étude du secteur central. A cet effet nous avons ouvert toute une série de vignettes sur les tranchées existantes. A l'issue de cette seconde phase d'ouverture, sur la proposition du Service régional de l'Archéologie, deux décapages complémentaires ont été effectués au niveau des

fondations de bâtiments mises au jour dans les tranchées 15 et 31.

Au total 73 tranchées de sondage ont été réalisées. La surface décapée atteint 5100 m² soit 8,25% de l'emprise totale du projet. A l'issue de l'opération toutes les tranchées ont été rebouchées.

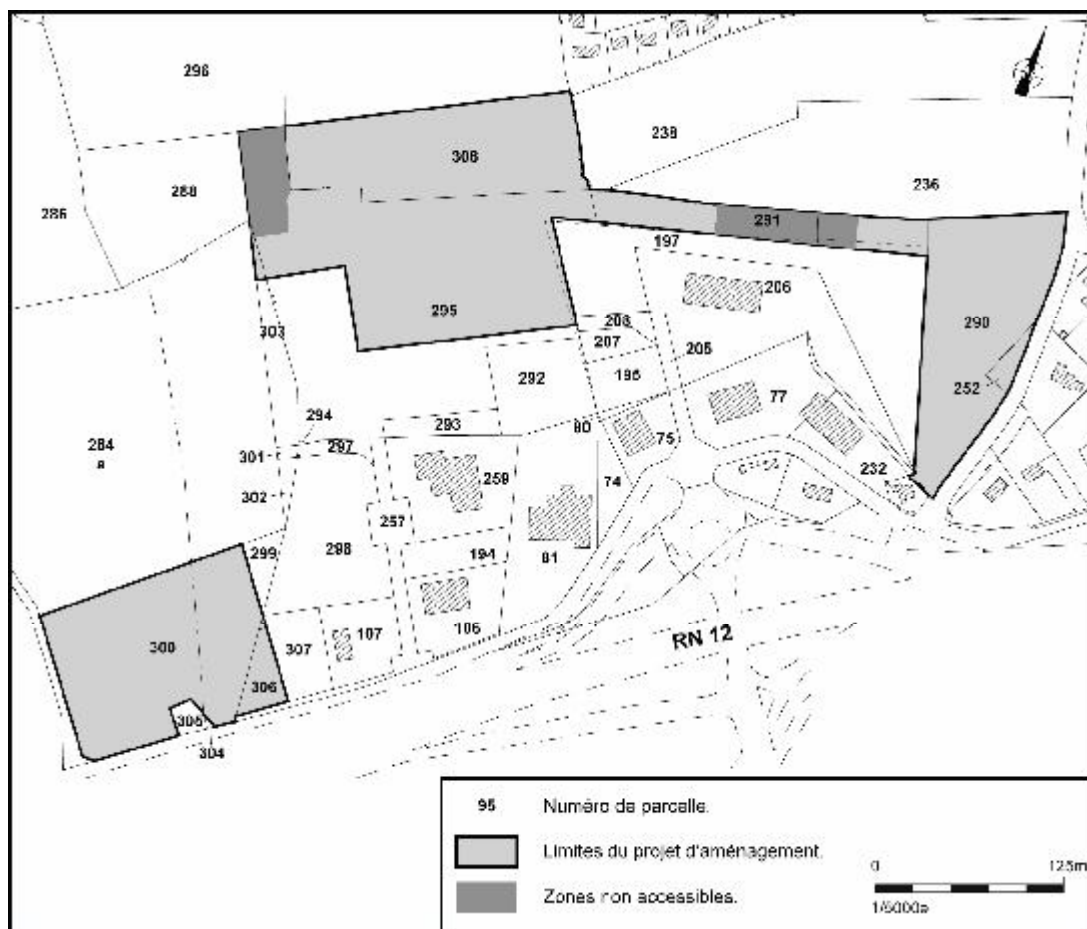


Figure 03: Localisation du site sur le plan cadastral actuel (section ZA).

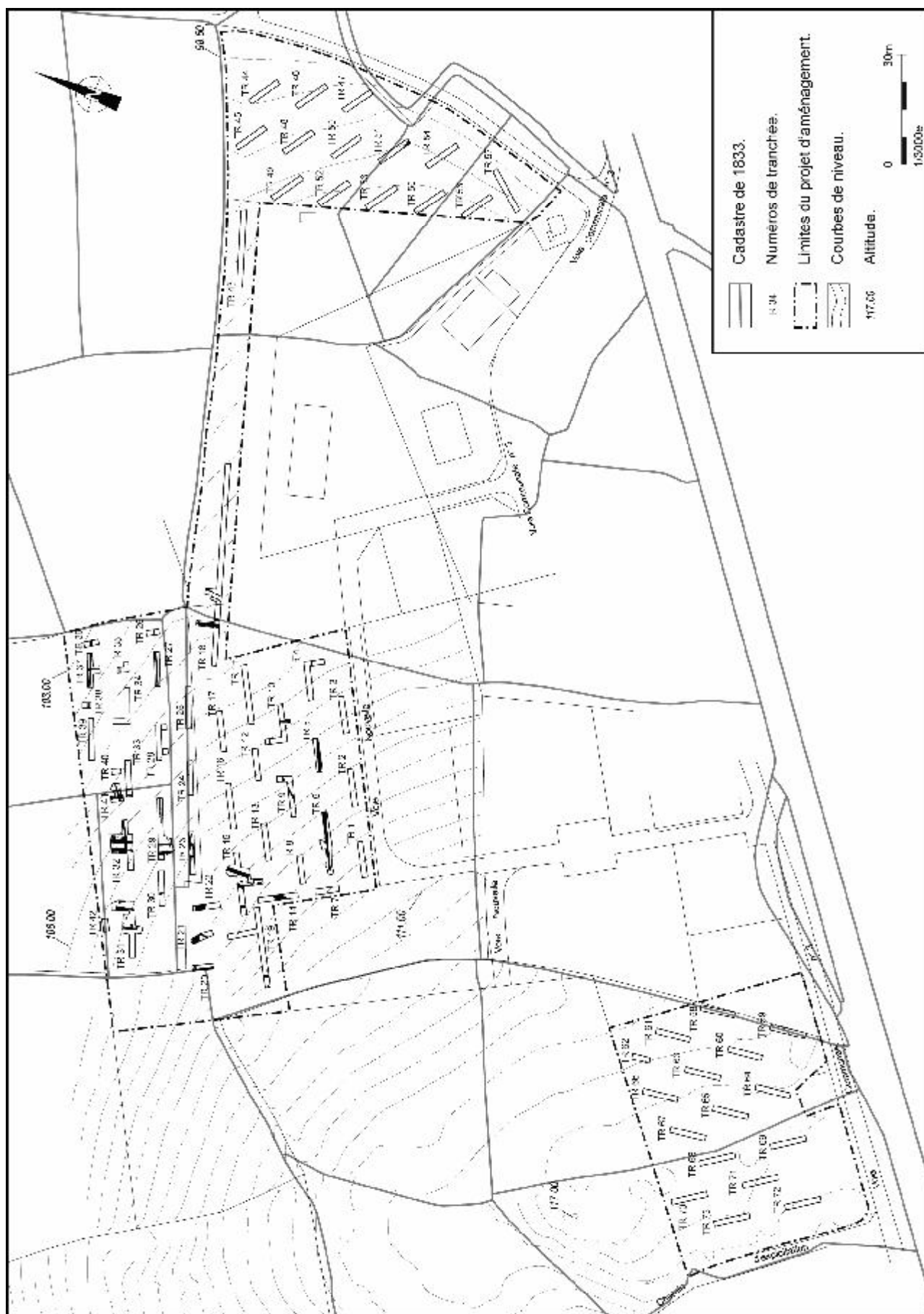


Figure 04: Plan général des vestiges mis au jour sur l'emprise du diagnostic.

2.2. Présentation des vestiges

Les vestiges reconnus dans la partie centrale de l'emprise archéologique attestent une occupation ancienne du territoire. Les tranchées ont permis de mettre au jour un réseau de fossés matérialisant du parcellaire ou des enclos et les

vestiges de fondations de bâtiments. Par ailleurs les traces de vestiges plus récents viennent se superposer à ces découvertes.

2.2.1. Le parcellaire de 1833

La superposition de la feuille cadastrale de 1833 et du plan des vestiges permet de faire un premier tri dans l'écheveau des fossés apparus au décapage.

La seule trace de fossé mise au jour dans la parcelle ZA 290, tranchée 51, se rattache à une limite parcellaire visible au XIXe siècle (figure 04).

Dans la zone centrale, les traces sont plus nombreuses (figure 05). Le parcellaire moderne est nettement visible dans les tranchées 18 (fossé

29), 20 (fossé 19). Le creusement de deux fossés parallèles, marquant les limites d'un talus orienté nord-ouest/sud-est, a marqué le substrat géologique dans les tranchées 33 et 41 (fossés 52-55 et 53-54). Un fossé orienté sud-ouest/nord-est a laissé sa marque dans la tranchée 23 (fossé 24) et vraisemblablement dans la tranchée 24 (fosse 27). Aux endroits où les parcellaires se recoupent, les sédiments plus foncés qui comblent les fossés récents apparaissent nettement.

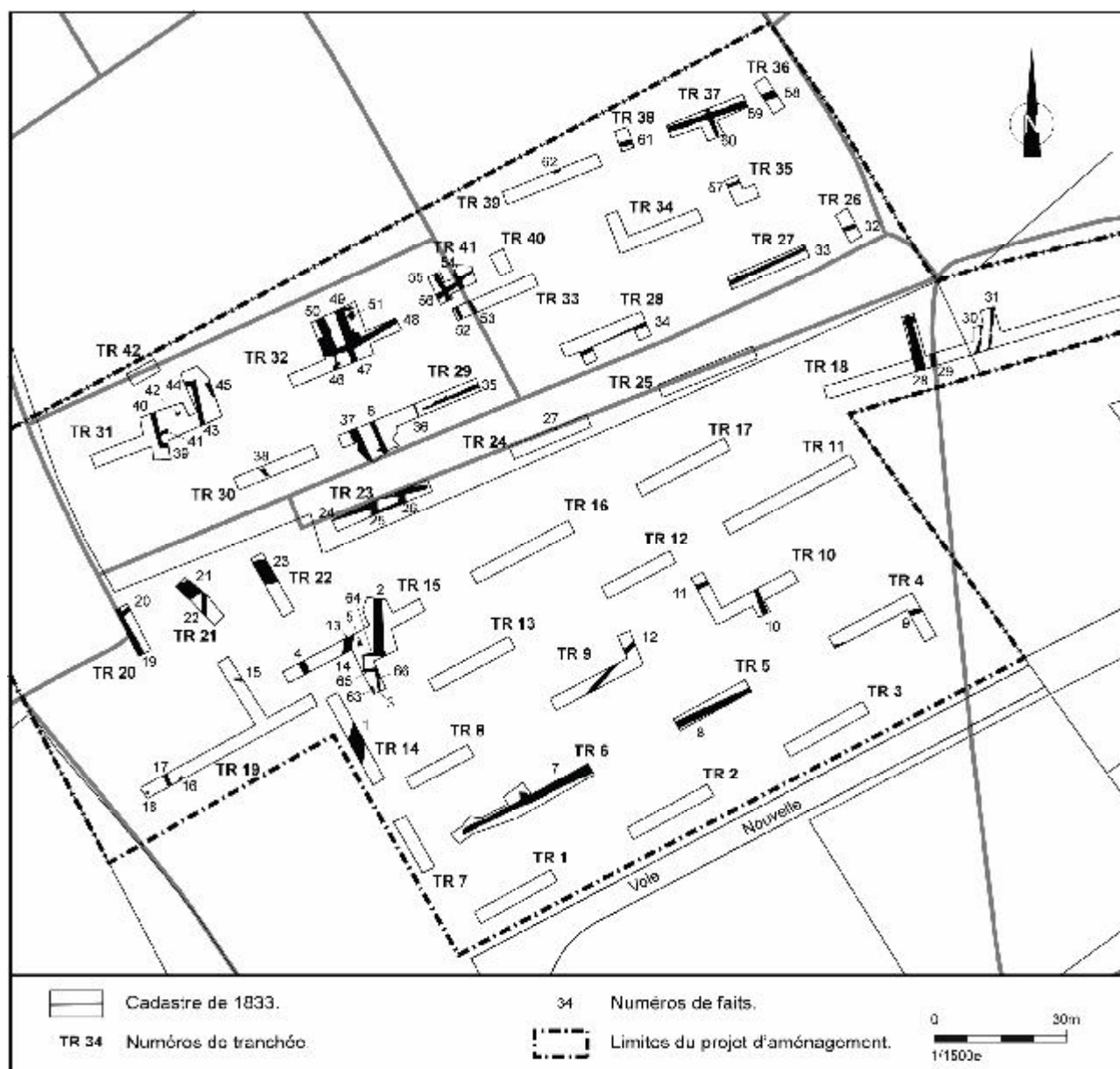


Figure 05: Plan général des vestiges mis au jour dans la zone centrale du projet.

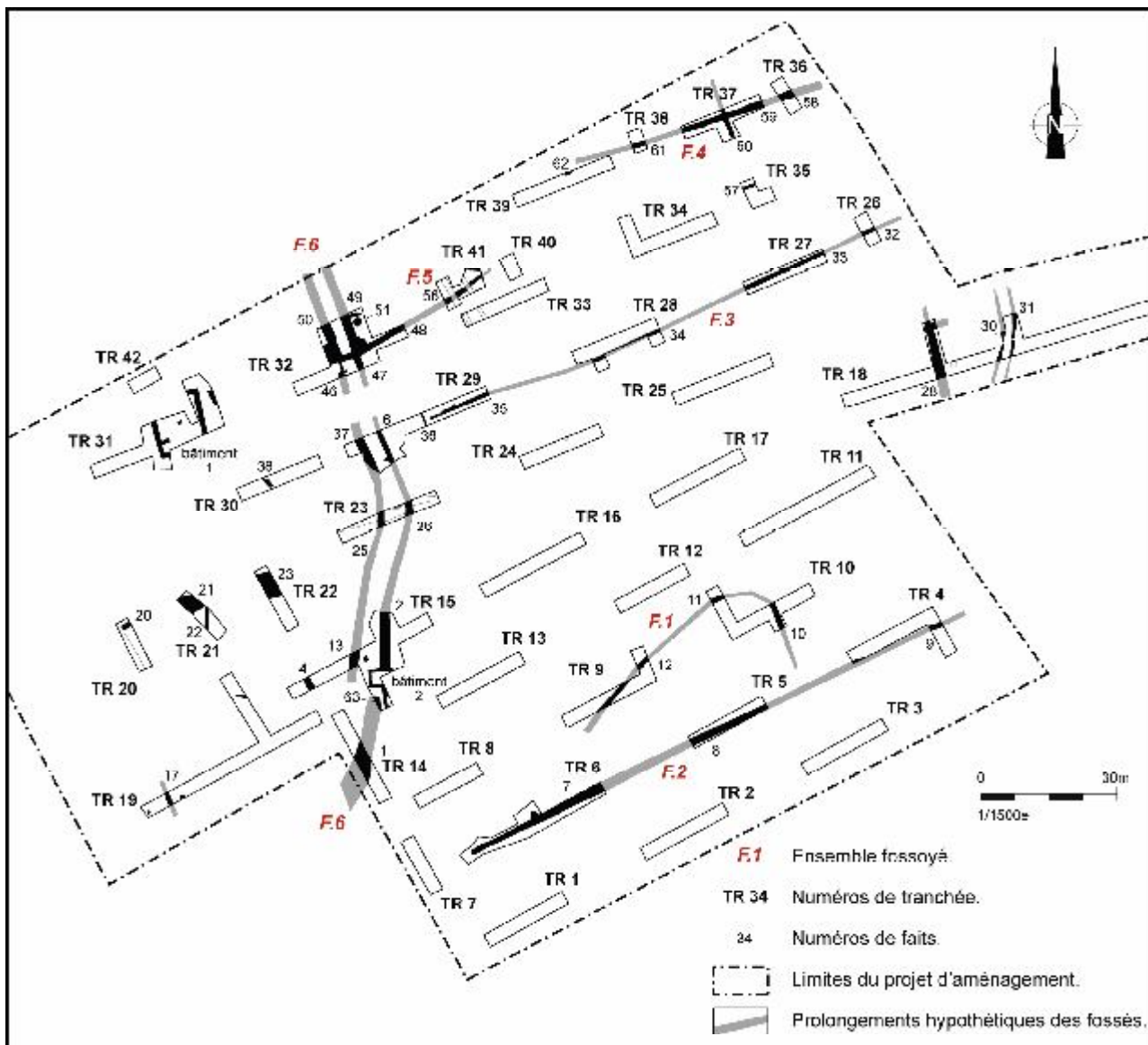


Figure 06: Plan général du réseau fossoyé ancien.

2.2.2. Le réseau fossoyé

Nous avons cherché, lors de la seconde phase d'ouverture, à compléter au mieux les axes de parcellaire que nous avons pu discerner dans un premier temps. A cet effet des tranchées ont été agrandies et des vignettes ont été ouvertes.

Chaque fossé principal a fait l'objet d'un sondage. Dans le cadre de l'opération de diagnostic et en raison des délais impartis, ces sondages ont été réalisés à la pelle mécanique équipée pour l'occasion d'un godet lisse de 2 mètres. Pour cette raison également les intersections de fossés n'ont pas été abordées. A ce titre il faut préciser que la grande homogénéité

des comblements n'a pas permis d'apporter d'indices de chronologie relative entre les fossés anciens là où ils se recoupaient, comme dans la tranchée 32 par exemple.

Les données prélevées sur le terrain nous permettent de proposer une première approche des structures fossoyées qui organisent l'espace de la zone de Penprat (figure 06). Par commodité et pour faciliter la description des structures, nous avons attribué aux fossés apparaissant dans plusieurs tranchées un numéro d'ensemble fossoyé, distinct des numéros de fait.

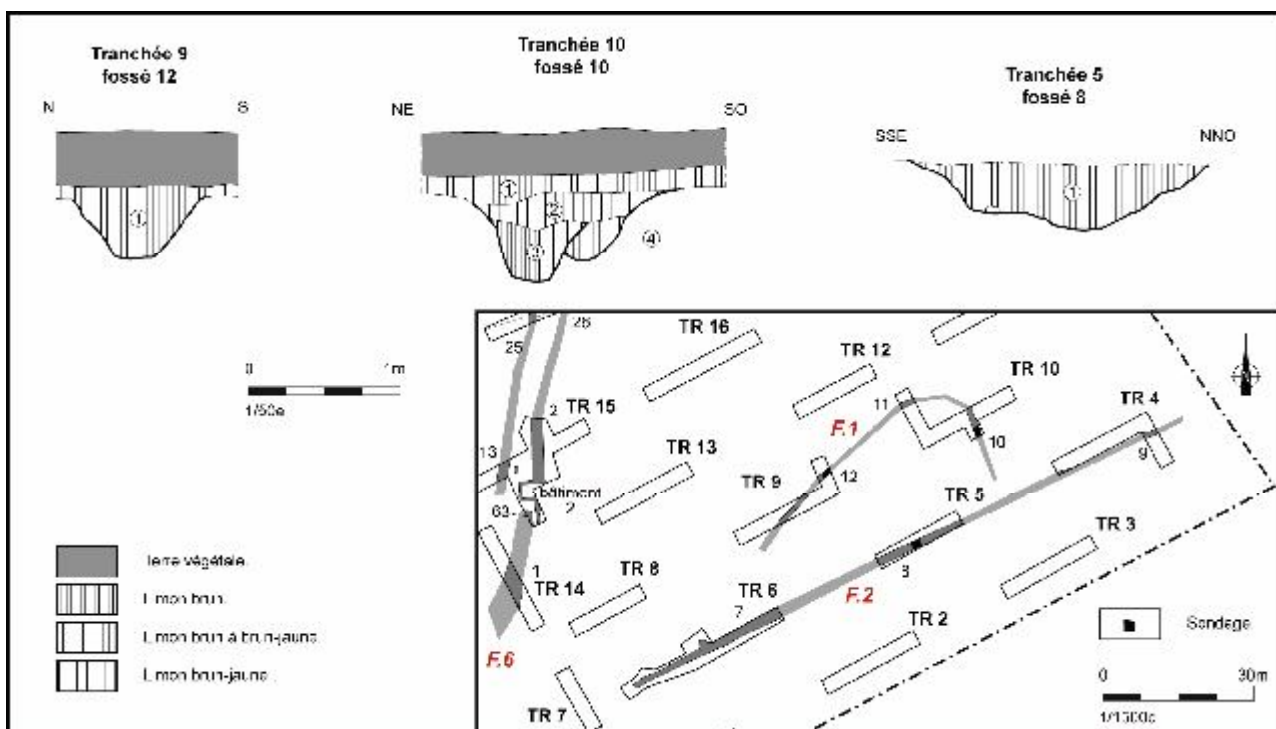


Figure 07: Les ensembles fossoyés 1 et 2.

-L'ensemble fossoyé F.1 est repéré dans les tranchées 9 et 10. Malgré la présence d'un creusement plus ancien dans la coupe du fossé 10, le profil en V à fond plat est bien visible dans les deux coupes (figure 07). Son comblement ne présente pas un caractère homogène mais les différences entre les couches restent ténues. Compte tenu de la nature du substrat géologique, constitué ici d'un limon jaune à jaune orangé, on peut considérer que les bords de fossé sont bien conservés. En outre, l'absence de dépôt argileux en fond de fossé dément une utilisation à ciel ouvert. L'hypothèse d'un fossé palissadé semble donc assez vraisemblable. Le fossé 12 a livré dans son comblement superficiel un petit fragment de tuile. Cette possible palissade curviligne semble s'appuyer sur l'ensemble fossoyé F.2.



Figure 08: Fossé 10, tranchée 10.

-L'ensemble fossoyé F.2 présente quant à lui un tracé rectiligne orienté sud-ouest/nord-est. Le sondage effectué dans la tranchée 5 livre un large profil irrégulier, en cuvette, assez caractéristique des fossés liés à l'édification de talus (figure 07). S'il se prolonge au nord-est hors emprise, il s'interrompt au contraire à l'extrémité sud-ouest de la tranchée 6.



Figure 09: Fossé 8, tranchée 5.

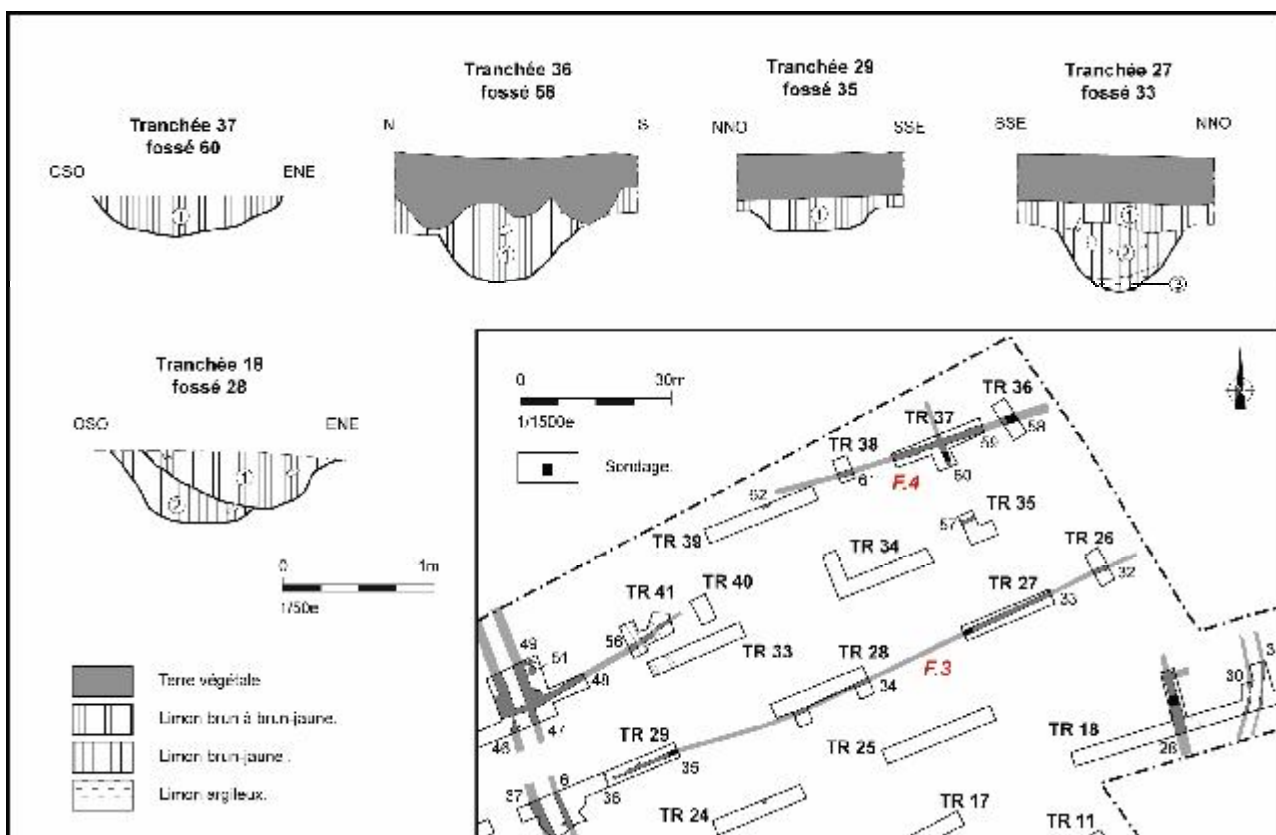


Figure 10: Les ensembles fossoyés 3, 4 et les fossés 28 et 60.

-La tranchée 18 a mis en évidence deux fossés. Le fossé 28 est orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est, il se prolonge hors de l’emprise vers le sud. Dans sa partie nord il se poursuit vers l’ensemble F.3 mais forme également un retour d’angle vers l’est-nord-est. Il présente deux creusements non discernables en plan (figure 10). Le plus ancien offre un creusement régulier en V à fond plat. Le plus récent, comblé de sédiments plus foncé, forme une cuvette asymétrique dont le bord ouest est fortement érodé. La présence d’un talus le long du bord est pourrait expliquer la différence d’érosion entre les deux bords. Si l’on imagine un talus interne, on peut voir dans ce second creusement l’angle d’une parcelle.



Figure 11: Fossé 28, tranchée 18.

Les fossés 30 et 31 parallèles et distants de 2,50m marquent sans doute l’emplacement probable d’un talus. Malgré leur absence sur le cadastre de 1833, leur attribution chronologique à une période ancienne paraît douteuse en raison de la nature très humifère de leur comblement.

-L'ensemble F.3 présente un tracé relativement rectiligne orienté sud-ouest/nord-est que l'on suit depuis la tranchée 26 jusqu'à la tranchée 29 dans laquelle il s'interrompt. Les deux sondages réalisés offrent des caractéristiques assez différentes tant dans leur creusement que dans leur comblement (figure 10).

Le fossé 33 possède un profil en cuvette très prononcé d'une largeur de 0,85m pour une profondeur conservée de 0,44m. Son comblement limoneux chargé d'argile à la base trahit un fonctionnement à ciel ouvert.



Figure 12: Fossé 33, tranchée 27.

-L'ensemble F.4 est suivi sur 40m, de la tranchée 36 à la tranchée 38. Son tracé adopte une orientation sud-ouest/nord-est et se poursuit hors emprise dans les deux directions. Il présente un profil en cuvette d'une largeur de 0,93m conservé sur 0,33m de profondeur (figure 10).



Figure 14: Fossé 58, tranchée 36.

Le fossé 35, conservé sur une largeur de 0,85m et une profondeur de 0,14m, possède un fond très large et des bords peu inclinés. Son comblement ne présente pas de traces liées au ruissellement ou à la stagnation de l'eau. Il faut en conclure que cet ensemble fossoyé n'a pas joué le même rôle sur toute sa longueur ou qu'il a subi un recréusement sur une portion de son tracé.



Figure 13: Fossé 35, tranchée 29.

Dans la tranchée 37 un fossé vient croiser perpendiculairement l'ensemble F.4 sans que l'on puisse établir une chronologie entre les deux. Orienté nord-nord-ouest/sud-sud-est, il se poursuit hors emprise vers le nord et s'interrompt à 4m au sud de F.4.



Figure 15: Fossé 60, tranchée 37.

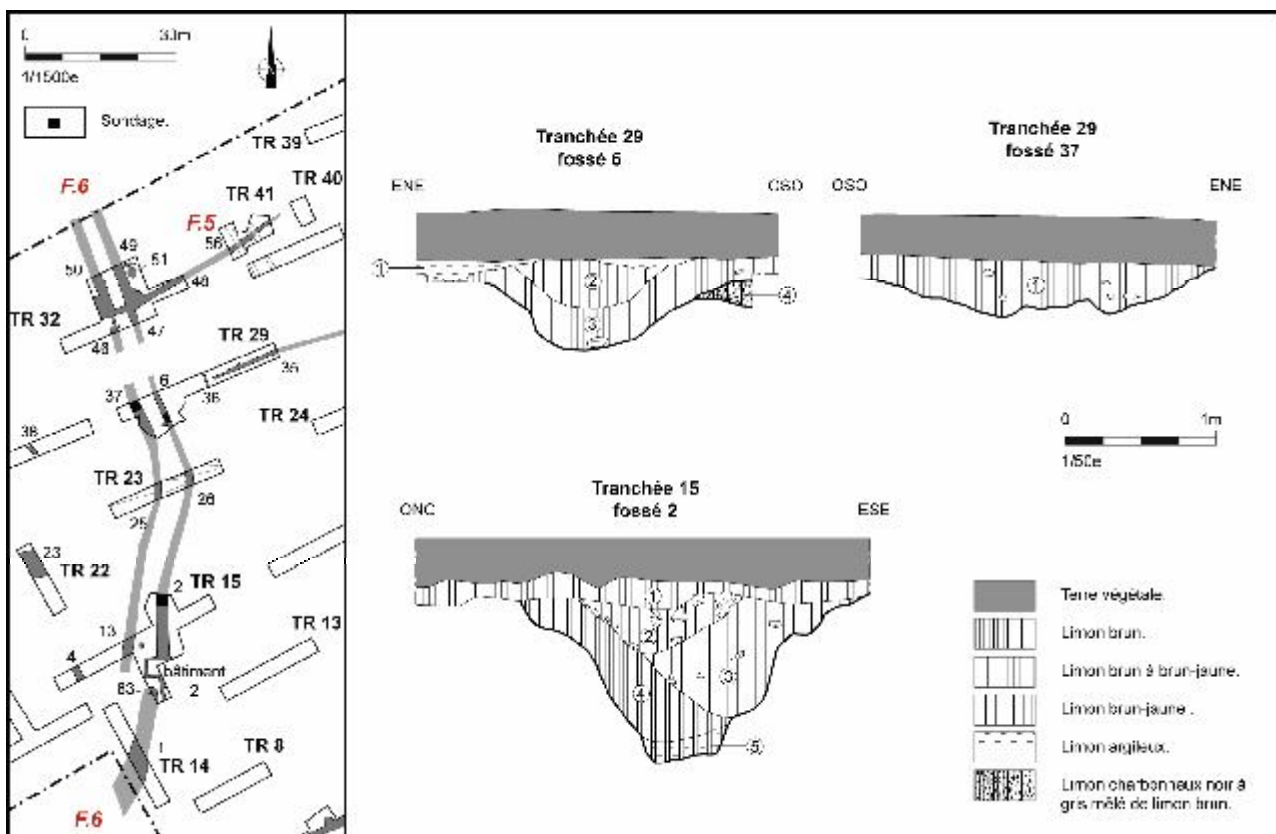


Figure 16: Les ensembles fossoyés 5 et 6.

-L'ensemble fossoyé 5 (fossé 48 et 56) repéré dans les tranchées 32 et 41 présente une ouverture de 1,30m. Il ne semble se poursuivre ni vers le nord-est ni vers le sud-ouest au-delà de la

tranchée 32. Son articulation avec l'ensemble 6 n'a pas été éclaircie dans le cadre du diagnostic (figure 17).

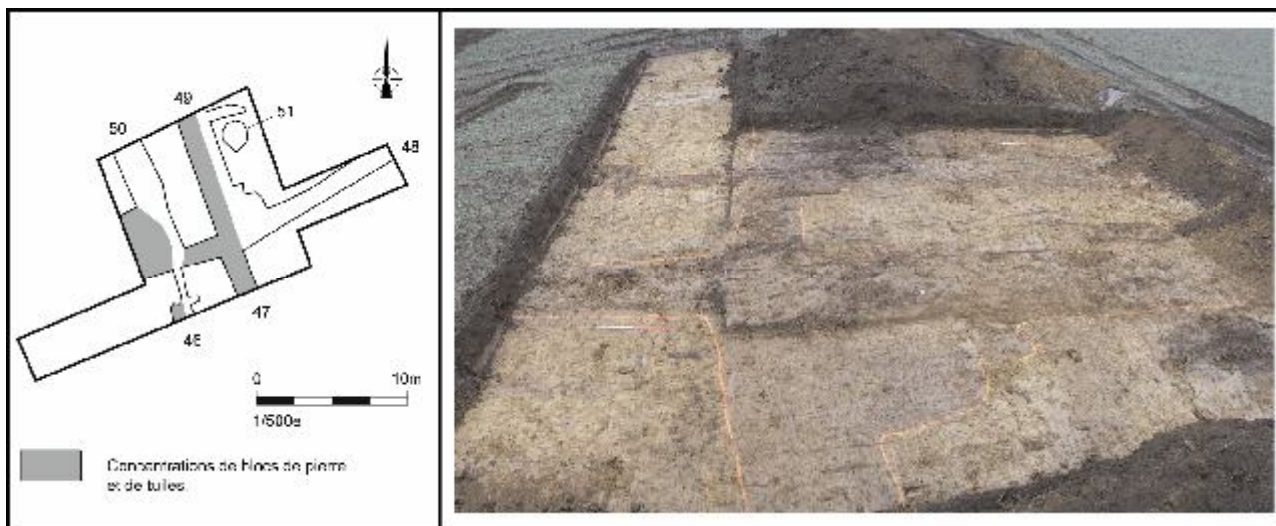


Figure 17: Tranchée 32, vue vers l'ouest (montage de clichés).

-L'ensemble fossoyé F.6 offre un tracé assez sinueux globalement orienté nord-sud. Il regroupe deux fossés parallèles que l'on suit depuis la tranchée 32 jusqu'à la tranchée 15. Au sud la tranchée 14 n'a livré qu'un seul fossé. Sondés dans les tranchées 29 et 15, ils offrent trois profils sensiblement différents.

Le fossé 37 livre un creusement très irrégulier d'une largeur importante de 2,15m pour une profondeur limitée de 0,26m (figure 16). Le substrat géologique est ici composé d'un limon jaune orangé mêlé au banc de roche altéré.



Figure 18: Fossé 37, tranchée 29.

Le fossé 6 offre un profil classique de cuvette aux parois assez évasées d'une largeur de 1,60m et dont la profondeur atteint 0,45m (figure 16). Le creusement du fossé met ici en évidence, dans une matrice rocheuse altérée, des blocs de roche en place que les terrassiers n'ont pas cherché à extraire. Les dépôts argileux visibles sur la coupe stratigraphique sous le niveau de terre végétale (US.1) correspondent vraisemblablement aux marques laissées par le passage d'engins agricoles. Le fossé 6 recoupe par ailleurs une fosse charbonneuse plus ancienne (US.4). Son comblement inférieur (US.3) a livré du mobilier céramique.



Figure 19: Fossé 6, tranchée 29.

Le fossé 2 présente un creusement bien plus imposant que les deux autres. Son profil en V à fond plat possède une ouverture de 2,25m pour une profondeur de 1,05m (figure 16). Les terrassiers n'ont pas hésité à entamer largement le substrat rocheux altéré. La nature argileuse du remplissage du fond du fossé (US.5) témoigne du fonctionnement à ciel ouvert du premier état du fossé avant son colmatage par des limons bruns (US.4). Un deuxième état du fossé légèrement décalé vers l'est est comblé de limon brun-jaune mêlé d'une quantité plus ou moins importante de blocs de schiste et de cailloutis (US.2 et 3). Le sommet de ces deux couches a livré du mobilier

céramique. Les dimensions de ce fossé font davantage penser à un fossé d'enclos d'habitat qu'à une simple limite parcellaire.



Figure 20: Fossé 2, tranchée 15.

La nette différence relevée entre la coupe du fossé 2 et celle du fossé 6 pourrait faire douter de leur appartenance à un seul et même fossé. En effet la nature du substrat géologique n'offre pas une explication satisfaisante comme nous l'avons vu. Par contre, s'il s'agit bien d'un enclos d'habitat, ce type de phénomène est courant au niveau de l'entrée principale. Son emplacement est alors marqué de façon ostentatoire par un surcreusement des fossés. Cette hypothèse semble étayée par la présence du large fossé 1 de la tranchée 14 que l'on peut rattacher au creusement 63 de la tranchée 15 qui pourrait éventuellement marquer son extrémité nord. Le développement vers le sud du fossé 2 dans cette même tranchée 15 nous échappe. Les fondations du bâti 2 installé sur ce fossé n'ont pas permis au décapage d'atteindre sur l'ensemble de ce secteur le substrat géologique. L'absence de prolongement du fossé parallèle 13 de la tranchée 15 vers la tranchée 14 appuie cette hypothèse d'une entrée d'enclos située entre le bâti 2 et la tranchée 14. Une seconde interruption de l'ensemble 6 est visible dans la tranchée 32 entre les fossés 46 et 50 (figure 17).

2.2.3. Des fondations de bâtiments

La présence de nombreux fragments de tuiles apparaissant en surface à l'ouest de la parcelle ZA 308 laissait supposer la présence probable d'un bâtiment dans ce secteur. L'ouverture de la tranchée 31 a rapidement mis en évidence une portion de radier de fondation empierré. Un décapage complémentaire a permis de compléter le plan d'un vaste bâtiment rectangulaire, le bâtiment 1. Dans la tranchée 15, l'existence d'un bâtiment a tout d'abord été subodorée dans la présence au sud de la tranchée d'un épandage de blocs de pierre associé à une forte concentration de fragments de tuiles (épandage 4). Un décapage complémentaire accompagné d'un nettoyage manuel a permis de mettre au jour une série de fondations que nous appellerons ici le bâtiment 2.

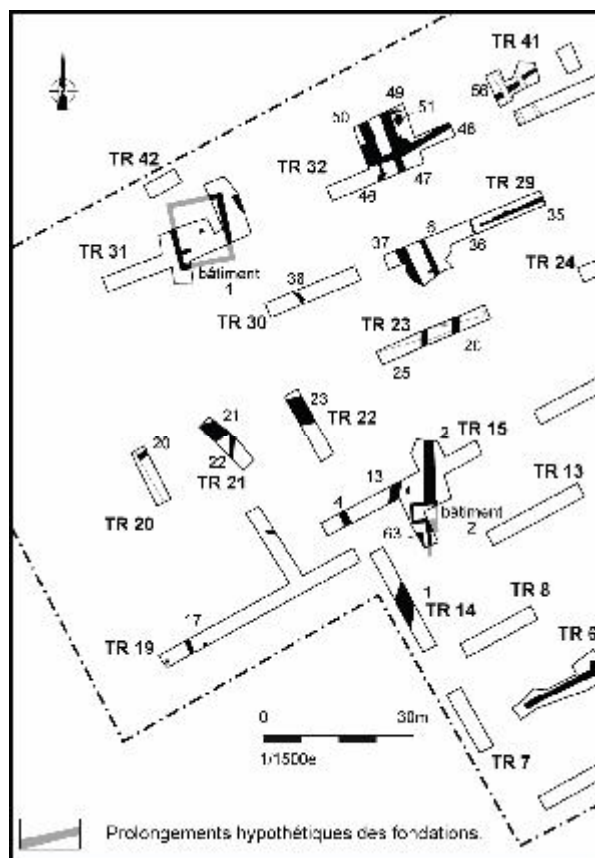


Figure 21 : Localisation des bâtiments.

2.2.3.1. Le bâtiment 1

-Parmi les vestiges mis au jour dans la tranchée 31, quatre tranchées marquent au sol le plan d'une vaste construction rectangulaire mesurant 11,30m de large sur 13,70m de long. Cette construction est très arasée. Les maçonneries, quand elles existent encore, apparaissent sous la forme de radiers de fondation. Aucune assise de mur n'a été repérée et l'intérieur du bâtiment ne présente aucune trace de sol ou de préparation de sol. Le décapage a par contre permis de mettre en évidence quelques aménagements susceptibles d'être associés à cet édifice.

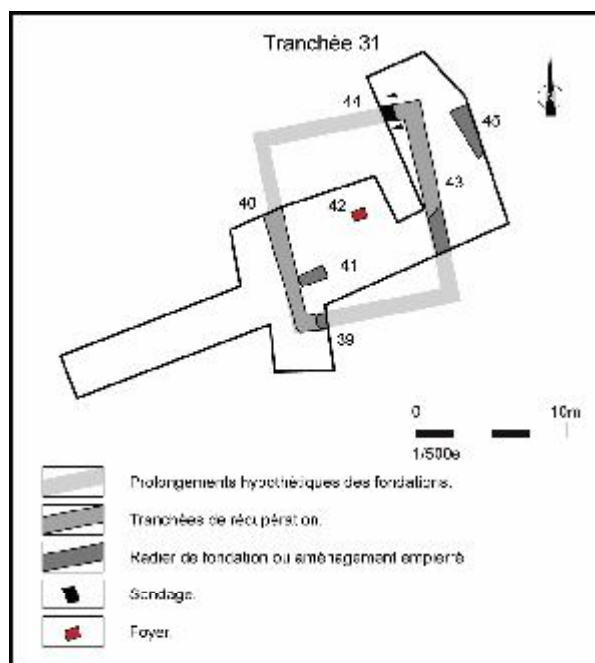


Figure 22 : Plan du bâtiment 1.



Figure 23 : Vue du mur de façade est du bâtiment 1 (montage de clichés).



Figure 24 : Vue du mur de façade ouest du bâtiment 1 avec le radier 41 (montage de clichés).

-Une grande partie de la fondation empierrée a été récupérée. Deux tronçons de radiers sont encore visibles dans les tranchées 39 et 43. Dans la tranchée 39 il mesure 0,90m de large. Il est constitué de moellons de schiste noir local d'une taille moyenne variant de 10 à 20 centimètres disposés sans logique apparente. Nous n'avons pas noté de mortier dans cette fondation mais quelques nodules de sable jaune étaient visibles.



Figure 25: Détail du radier de fondation de la tranchée de fondation 39.

-Le tronçon de radier de fondation conservé dans la tranchée de fondation 43 offre un aspect plus construit d'une largeur de 0,90m. Les moellons qui le constituent ont également une taille moyenne comprise entre 10 et 20 centimètres. Les plus importants semblent former un double parement enserrant un blocage de blocs plus petits. Là encore, quelques traces de sable jaune ont été repérées.



Figure 27: Vue du radier de fondation de la tranchée de fondation 43 sous le niveau de terre végétale.

Ailleurs les fondations empierrées ont été systématiquement récupérées. Les tranchées de récupération sont comblées d'un limon sableux brun-jaune mêlé de nombreux petits blocs de schiste et de petits fragments de tuiles. L'aspect

Ce radier apparaît directement sous le niveau de terre végétale épais d'une vingtaine de centimètres comme celui de la tranchée 43 (figure 27).



Figure 26: Vue du radier de fondation de la tranchée de fondation 39 sous le niveau de terre végétale.

sableux des sédiments qui colmatent les tranchées associé à la présence de petits nodules de sable jaune atteste l'utilisation de mortier dans les maçonneries qui ont été démontées. Le sondage effectué dans la tranchée de récupération 44 montre le soin avec lequel elle a été réalisée. Le creusement présente un profil régulier en U à fond plat et aux bords légèrement évasés de 1,10m d'ouverture. Il est conservé sur une profondeur de 0,47m. Ce sondage, comme d'ailleurs l'ensemble des vestiges de la tranchée 31, n'a livré aucun reste de mobilier céramique ou métallique mis à part quelques fragments de clous.



Figure 28 : Détail du radier de fondation de la tranchée de fondation 43.

-Deux aménagements sont directement associés au bâtiment 1 : le radier 41 (figure 24) et le foyer 42. Le possible four 45 est également susceptible d'avoir fonctionné avec le bâtiment (figure 22).

Le radier 41, très perturbé au moment du décapage, montre des moellons d'une vingtaine de centimètres disposés dans un creusement de 1,60m de long sur 0,50m de large. Il correspond vraisemblablement à un aménagement de l'espace intérieur du bâtiment.

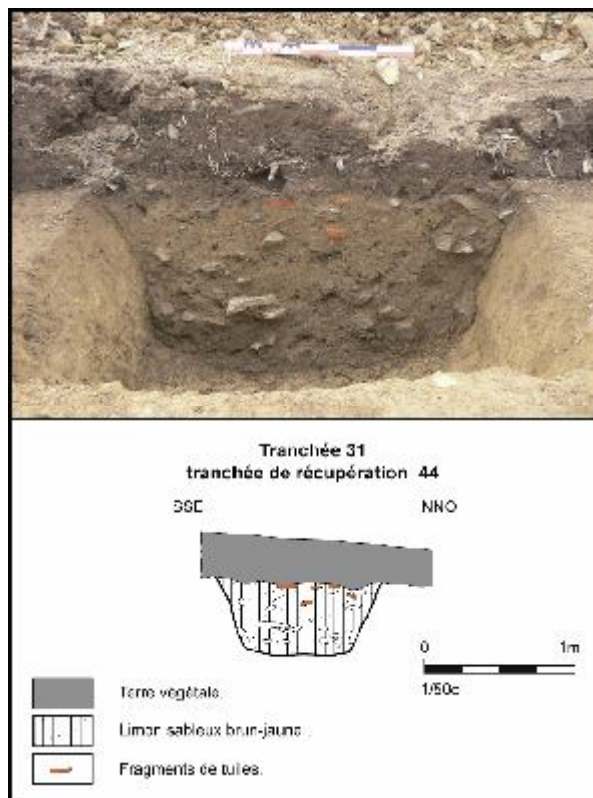


Figure 29 : Coupe stratigraphique réalisée dans la tranchée de récupération 44.



Figure 30 : Le radier 41. Vue vers le nord.

-Le foyer 42 a été mis en évidence au centre du bâtiment (figure 22). Il est parfaitement construit à l'aide de dalles de schiste posées à plat sur lesquelles reposait le foyer. Des dalles de plus petite taille, plantées de champ mais brisées, semblent avoir formé une paroi au nord et au sud de l'aménagement. L'hypothèse de parois entourant un foyer assez profondément enterré est renforcée par l'état de conservation correct de la sole de foyer. Le dépôt de terre rubéfiée plaqué sur les dalles représente ses dernières traces conservées. Cette sole se serait trouvée sur le niveau de circulation gallo-romain, elle aurait disparu depuis bien longtemps. La présence de ce foyer suggère une probable activité domestique.



Figure 31 : Détail du foyer 42.

-Situé à l'est du bâtiment 1 (figure 22), l'aménagement 45 pourrait bien être un four. Son creusement rectangulaire comblé de limon brun possède des dimensions assez imposantes : 3,50m sur 1m. Un rapide nettoyage de surface a permis de mettre en évidence la présence des blocs de schiste sur une bonne partie de son pourtour. Un certain nombre d'eux présentent par ailleurs des traces de rubéfaction.



Figure 32 : Le foyer 42. Vue vers le sud-ouest.



Figure 33 : Le four 45.

2.2.3.2. Le bâtiment 2

-Les vestiges mis au jour dans la tranchée 15, font apparaître le plan partiel d'un bâtiment construit sur des fondations maçonnées. L'état de conservation des radiers de fondation est plutôt mauvais d'autant plus que les matériaux de construction ont ponctuellement fait l'objet d'une récupération. Outre les fossés déjà décrits, la tranchée a également fait apparaître une fosse et un épandage de mobilier archéologique.

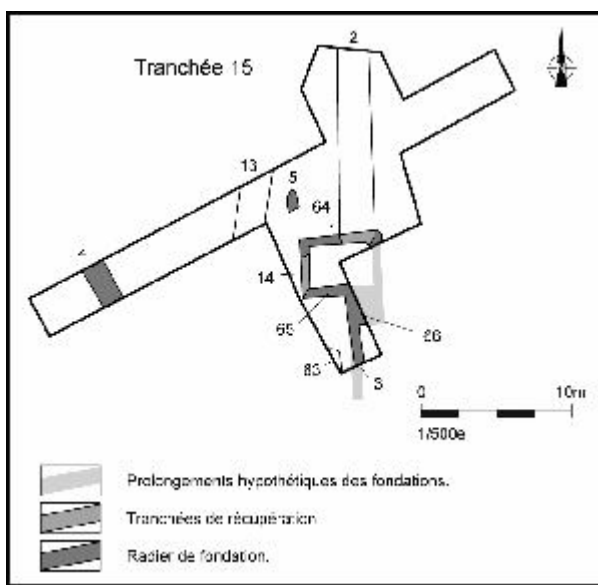


Figure 34: Plan du bâtiment 2.

-Parmi les vestiges de maçonnerie découverts, les radiers de fondation 14, 64 et 65 forment le plan d'un petit espace construit de forme rectangulaire. Il mesure 5,30m sur 3,90m et délimite un espace intérieur évalué à 11,60 m² (figure 34). Cet espace intérieur n'a pas fait l'objet d'un nettoyage jusqu'au substrat géologique. En l'absence d'éléments particuliers à l'issue d'un premier nettoyage sommaire, nous avons privilégié le dégagement des radiers de fondation et de leurs abords immédiats.



Figure 35: Le bâtiment 2 et le fossé 2. Vue vers le nord (montage de clichés).



Figure 36: Les radiers de fondation 14, 64 et 65. Vue vers l'ouest.

-L'état de conservation du radier 64 est très dégradé. Il apparaît en effet directement sous le niveau de terre végétale et les matériaux qui le constituaient semblent par ailleurs avoir été récupérés.



Figure 37 : Vue de l'est de la tranchée de fondation 64 sous le niveau de terre végétale.

Il ne conserve que peu d'éléments maçonnés. Ceux-ci se concentrent pour l'essentiel dans sa partie ouest à l'angle formé avec le radier 14 qui présente le même niveau d'arasement. A cet endroit ces deux radiers sont constitués de moellons d'une dimension variant d'une dizaine à une vingtaine de centimètres mêlés de limon brun. Ces moellons forment une fondation de 0,55m de largeur.



Figure 38 : Les radiers et tranchées de fondation 14 et 64. Vue vers l'ouest.

Ailleurs les deux tranchées de fondation contiennent encore quelques blocs de dimensions similaires, mais sans agencement cohérent. Dans la tranchée 14 ces blocs sont mêlés de limon jaune. Le remplissage de la tranchée 64 est lui

constitué de terre rubéfiée mêlée de limon brun et cendreuse. Son creusement recoupe nettement le remplissage du fossé 2. Le processus de récupération des matériaux observé sur le bâtiment 2 contraste avec celui observé sur le bâtiment 1. Il ne possède pas son côté systématique. Les murs sont démantelés mais une partie des moellons est laissée sur place. Par ailleurs nous remarquons l'absence notable de sable et de fragments de tuiles.



Figure 39 : Le radier de fondation 64. Vue vers l'ouest (montage de clichés).

-Le radier 65 est mieux conservé. Il est également constitué de moellons d'une dimension variant d'une dizaine à une vingtaine de centimètres mêlés de limon brun et présente une largeur de 0,55m. Ceci témoigne d'une grande homogénéité de mise en œuvre de l'ensemble formé par les radiers 14, 64 et 65.



Figure 40 : Le radier de fondation 65. Vue vers le sud.

-Le radier 3 présente des caractéristiques bien différentes des radiers précédents. Les blocs qui le constituent sont toujours en schiste mais leur taille est plus imposante. Le module moyen varie entre une trentaine et une cinquantaine de centimètres. Bien que la maçonnerie ait été secouée lors du décapage, on distingue cependant la disposition particulière de ces blocs placés perpendiculairement à l'axe de la tranchée de fondation. Vers le sud la fondation est très dégradée mais au nord il est possible d'estimer sa largeur à 0,75m. Du mobilier céramique a été

recueilli lors du nettoyage de ce radier. Nous ne sommes pas en mesure de lui attribuer une fonction en particulier. L'absence de retour pourrait nous inciter à y voir les restes d'un mur de clôture. Cependant, les traces de fondations complémentaires peuvent nous avoir échappé dans l'espace compris entre les tranchées 13 et 14. La présence d'un massif de blocs, 66, situé entre le radier 3 et la berme pourrait éventuellement correspondre à un aménagement (figure 34).



Figure 41 : Le radier de fondation 3. Vue vers l'ouest (montage de clichés).

-Au nord du bâtiment 2 une fosse remplie de blocs de pierres rubéfiées et de cendre a été mise au jour : la fosse 5. De forme ovale, elle mesure 1,30m sur 0,65m. Son nettoyage de surface a livré du mobilier céramique.



Figure 42 : La fosse 5.

-Par ailleurs un épandage de mobilier archéologique a pu être mis en évidence à proximité immédiate du bâtiment 2. Ses limites sont matérialisées par le fossé 13 à l'est et l'amas 4 à l'ouest. Ce niveau a été décapé entièrement hormis l'amas 4. D'une épaisseur de 15 centimètres, il est formé de limon argileux brun-gris fortement compacté par les passages d'engins. Il contient une quantité assez importante de fragments de tuiles. Il repose directement sur le substrat géologique et ne masque aucun creusement.



Figure 43 : Vue en coupe de l'épandage 4.

Deux autres éléments isolés méritent de retenir notre attention. Il s'agit tout d'abord d'une probable structure de combustion repérée dans la tranchée 32 au nord-est du nœud de fossés (figure 17, page 30). La fosse 51 présente une forme ovale de 1,30m sur 0,65m. Ses parois sont rubéfiées et son comblement se compose de limon brun mêlé de charbon de bois. Quelques blocs de schiste rubéfiés disposés contre sa paroi ouest pourraient marquer un aménagement.

La densité du mobilier s'accroît notablement à l'ouest. Après un amas particulièrement important de fragments de tuile, parfois de taille importante, associé à des blocs de schiste, l'amas 4, toute trace de mobilier disparaît vers l'ouest. Cet épandage a également livré du mobilier céramique.



Figure 44 : Vue de la limite ouest de l'épandage 4.

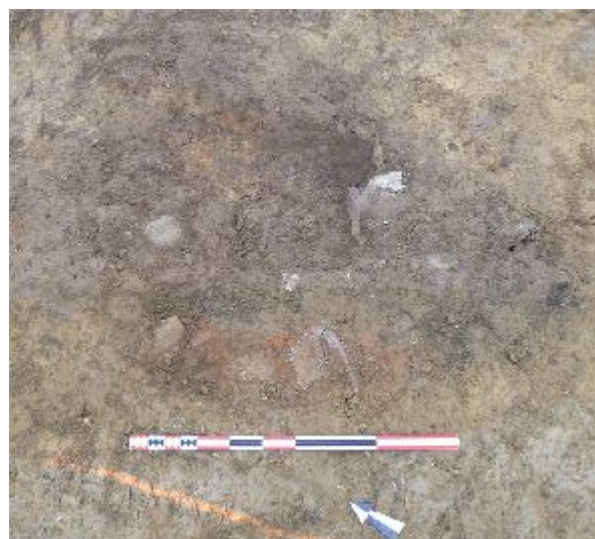


Figure 45 : Fosse 51 (montage de clichés).

Un second épandage de mobilier a également pu être mis en évidence dans les tranchées 21 et 22, sous la forme des creusements 21 et 23 (figure 06, page 26). Moins riche que celui de la tranchée 15, il a néanmoins livré plusieurs tessons de céramique et des fragments de tuiles. Un sondage à la pelle mécanique effectué dans l'épandage 23 a permis de montrer son caractère très superficiel. D'une largeur de 5,70m ce creusement ne dépasse pas 15 centimètres de profondeur dans sa partie nord. Nous avons davantage affaire ici à une large dépression qui a piégé du mobilier qu'à un réel creusement.



Figure 46 : Epandage 23. Tranchée 22.

2.3. Le mobilier archéologique

Laure Simon avec la collaboration de Richard Delage.

Ce diagnostic a livré un petit lot de mobilier, recueilli au sein des tranchées 14, 15, 22 et 29. Il permet d'apporter des éléments de caractérisation à une occupation gallo-romaine s'inscrivant dans la période du Haut-Empire.

En témoigne tout particulièrement la présence de fragments de sigillée du Centre de la Gaule, qui portent les caractéristiques des productions réalisées entre le milieu et la deuxième moitié du II^e s. : une assiette Curle 15 et un bol Drag. 37 à décor moulé dans le style de PRISCVS I/CLEMENS (Rogers 1999, pl. 87, n°2 et 3). Tous deux proviennent de la tranchée 15 (Tr. 15, fossé 2 : n°1 et Tr. 15, épandage 4 : n°1).

Des tessons d'une autre vaisselle de table, de production régionale cette fois-ci, à savoir la terra nigra, se rapportent quant à eux à des horizons du courant du I^{er} s. : coupe carénée à lèvre en bourrelet Menez 96 (Tr. 29, fossé 6, fond : n°1) et coupe à lèvre effilée répondant au type Menez 75 à titre d'hypothèse, eu égard à sa fragmentation (Tr. 14, fossé 1 : n°1).

La vaisselle à usage culinaire ne dément pas les propositions précédentes. Il s'agit essentiellement de pots à cuire (Tr. 15, foyer 5 : n°1-2 et Tr. 22, épandage : n°1-2) et plus ponctuellement d'une écuelle, vraisemblablement tripode (Tr. 15, épandage 4 : n°2), également destinée à être placée dans un foyer, comme en témoignent les traces de suie qu'elle présente sur ses parois.

Le mobilier non céramique, quant à lui, provient exclusivement de l'épandage 4 observé dans la tranchée 15. Il est composé d'un objet en fer indéterminé (corrosion), de 2 scories et d'un galet. Ce dernier, en granit, présente par endroits un poli d'utilisation, qui montre qu'il a servi comme outil¹.

On retiendra que c'est donc la tranchée 15 qui a livré la plus grande quantité et la plus grande diversité de matériel archéologique. Une datation concernant le courant/la deuxième moitié du II^e s. peut être privilégiée pour ce secteur de l'emprise.

¹ Son identification est due à Stéphane Blanchet / Inrap, que nous remercions.

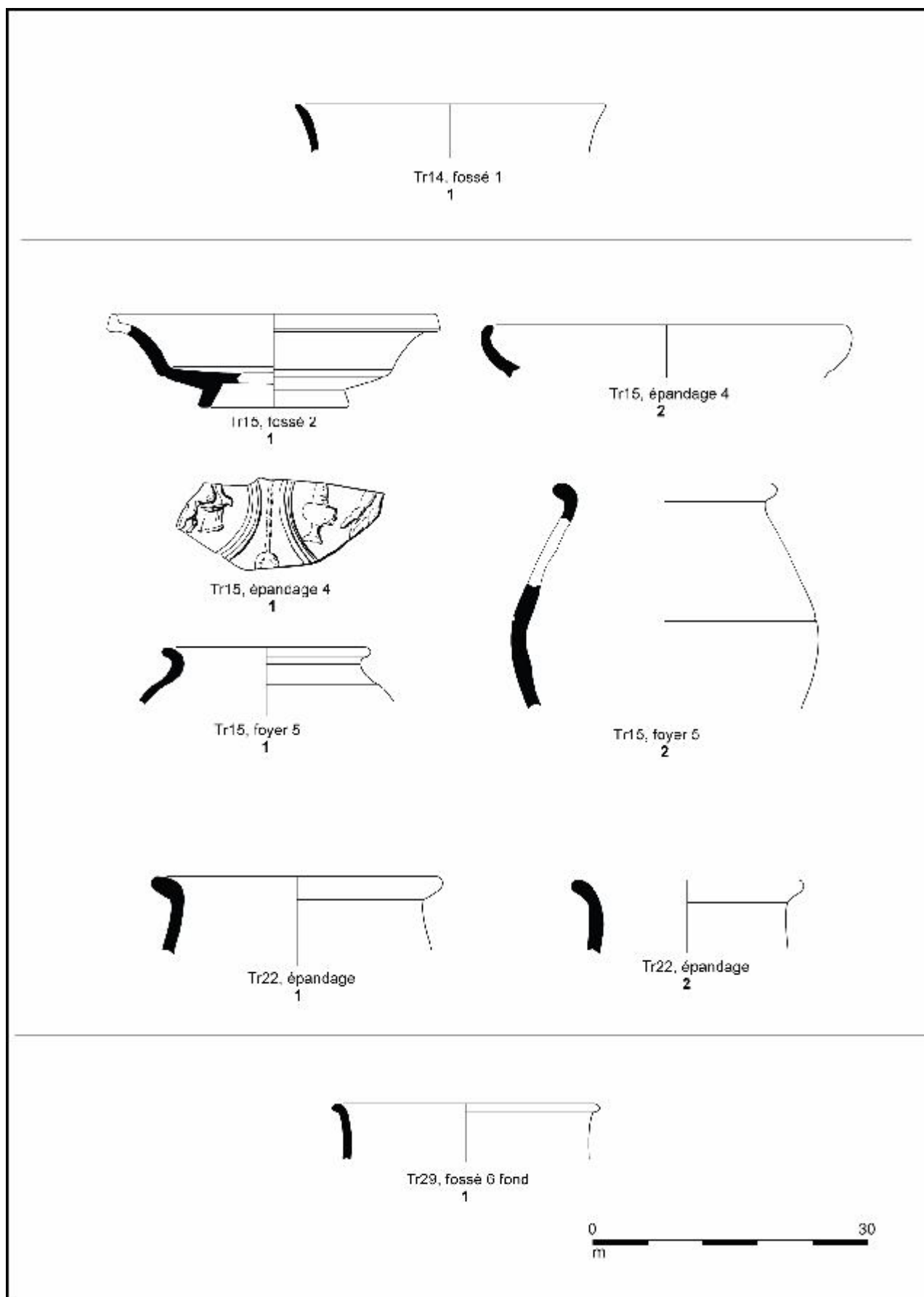


Figure 47: Céramique gallo-romaine, tranchées 14, 15, 22 et 29 (ech. 1/3). Dessins R. Delage/Inrap.

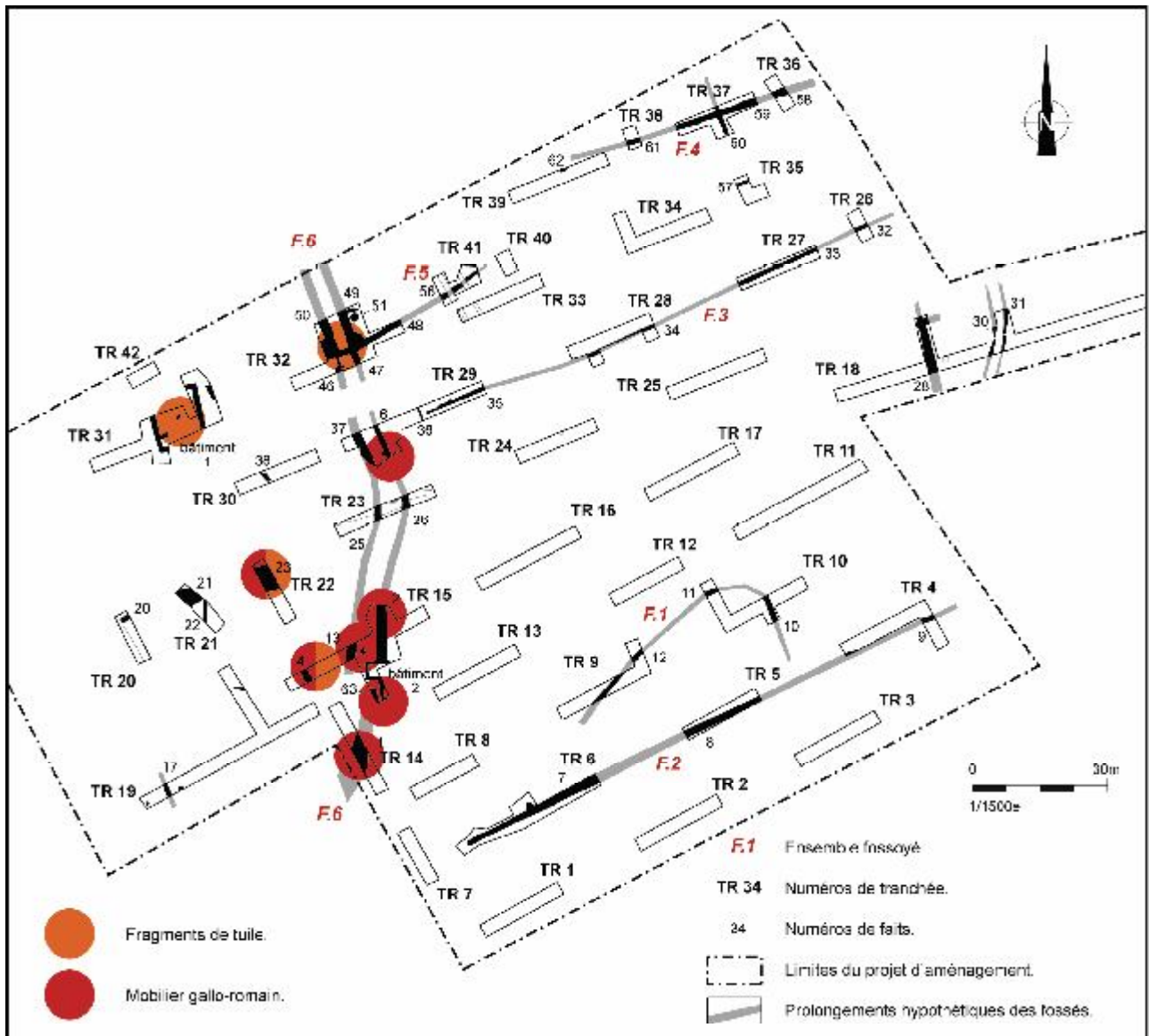


Figure 48. Localisation du mobilier archéologique mis au jour.

2.4. Synthèse et discussion

Les données issues de l'étude des vestiges et du mobilier archéologiques permettent d'avancer quelques hypothèses sur la nature de l'occupation sise sur le site de Penprat (fig. 48).

Comme nous le suggère l'étude des rares artefacts prélevés dans les structures archéologiques, nous sommes en présence d'un site très homogène chronologiquement.

L'étude des vestiges archéologiques n'infirme pas cette observation. Le seul élément de chronologie relative appréhendé dans le cadre du diagnostic archéologique se situe dans la tranchée 15. Le bâtiment 2 est en effet installé sur le fossé d'enclos 2, peut-être au niveau de son entrée. S'il s'agit effectivement d'une restructuration majeure sur ce point précis du site nous restons néanmoins dans le même schéma d'organisation.

Le système de fossés mis en évidence dans la partie est au centre de l'emprise du projet d'aménagement (F.2, F.3, F.4 et F.5) forment un ensemble cohérent. Ces différents fossés offrent en effet des profils et des comblements assez approchants et s'inscrivent dans une trame orientée approximativement sud-ouest/nord-est. Le fossé 28 (tranchée 18) semble marquer une des limites de ce réseau fossoyé et par là même du site. En effet au-delà à l'est aucun vestige n'a été mis au jour. L'absence de trous de poteau, de fosses ou de tout autre aménagement lié à une activité domestique au sein de l'espace délimité par ces fossés nous permettent de leur attribuer un rôle de parcellaire. L'absence de mobilier archéologique dans leur comblement vient étayer cette hypothèse. Le fossé palissadé F.1, qui semble s'appuyer sur F.2, délimite peut-être un enclos à bestiaux.

Avec l'ensemble fossoyé F.6, nous sommes en présence d'un vaste enclos d'habitat. Il marque

d'une part la limite ouest sur laquelle vient s'appuyer le parcellaire et d'autre part une limite bien nette dans la dispersion du mobilier archéologique (figure 48). F.2 et F.3 s'interrompent en effet avant de l'atteindre et F.5 ne semble pas se poursuivre au-delà. Par ailleurs F.3 et F.5 semblent dessiner un cheminement d'accès qui mène à une possible interruption de F.6 entre les tranchées 29 et 32. L'existence d'une entrée entre les tranchées 14 et 15 semble probable. Le remaniement entraîné par l'installation du bâtiment 2 sur le fossé 2 n'implique pas forcément son abandon. Il a très bien pu subsister comme limite sous la forme d'un fossé, sans doute moins profond, ou d'un talus

L'espace délimité par F.6 semble devoir se développer de façon importante vers l'ouest. Le diagnostic n'en a abordé qu'une petite partie. En dehors des fondations de bâtiments, les tranchées ouvertes dans l'enclos n'ont livré qu'un nombre restreint de structures archéologiques. Elles ont surtout mis en évidence des zones de vide. Certes des fondations ont pu échapper au maillage des tranchées, notamment à proximité des concentrations de tuiles. Néanmoins ces éléments concourent à nous faire supposer que nous nous trouvons dans une zone périphérique d'un établissement bien plus important. Un témoin oculaire nous a par ailleurs rapporté que les terrassements réalisés récemment sur la parcelle ZA 284 avaient mis au jour des fragments de tuile (figure 03, page 22).

La définition de la fonction des bâtiments révélés par le diagnostic est par ailleurs problématique. L'absence de sols conservés et de plans complets laissent de nombreuses questions en suspens. Seule la présence d'un foyer au centre du bâtiment 1 permet de lui attribuer une fonction domestique.

2.5. Conclusion

Les vestiges reconnus dans la partie centrale du projet de la zone d'activités de Penprat attestent une occupation gallo-romaine du Haut Empire. Cette occupation est matérialisée par un système fossoyé délimitant une zone d'habitat marquée par la présence des fondations maçonnées de deux bâtiments. Un parcellaire antique vient se greffer sur cette occupation. Nous sommes vraisemblablement en présence d'un vaste ensemble de type *villa* dont le diagnostic n'a permis d'entrevoir qu'une zone périphérique. Le cœur du site, situé à l'ouest de l'emprise du projet, a sans doute définitivement disparu lors des terrassements d'une précédente tranche d'aménagement. Dès lors, en dépit de l'intérêt présenté par ces découvertes, une opération complémentaire ne permettra pas de comprendre l'organisation spatiale et la fonction de ce vaste ensemble, d'autant plus que le fort état d'arasement des structures nous prive de l'essentiel des informations nécessaires à la compréhension de l'architecture des bâtiments. Si dans l'avenir, des projets d'aménagements voient le jour sur les terrains environnants situés au nord de l'emprise, une surveillance archéologique pourrait s'avérer nécessaire pour connaître l'extension du site et le développement du parcellaire qui lui est associé.

Bibliographie

MENEZ (Y.), *Les céramiques fumigées de l'Ouest de la Gaule*, Quimper, 1985 (*Cahiers de Quimper antique*, 2).

ROGERS (G. B.), *Poteries sigillées de la Gaule centrale*, Lezoux, 1999.

Sainte-Sève, Penprat - Inventaire du mobilier céramique

Tranchée	Sondage	Catégorie	NR	NMI
14	Fossé 1	terra nigra	1	1
15	Fossé 2	sigillée	1	1
15	Fossé 2	commune sombre	1	1
15	Fossé 2	cér. non tournée	2	1
15	Mur 3	commune sombre	2	1
15	Epandage 4	sigillée	1	1
15	Epandage 4	commune sombre	2	1
15	Foyer 5	commune sombre	4	2
22	épandage	commune claire	2	1
22	épandage	commune sombre	6	3
22	épandage	cér. non tournée	1	1
29	Fossé 6 fond	terra nigra	3	1

Sainte-Sève, Penprat - Inventaire du mobilier non céramique

Tranchée	Localisation	Matière	Identif.	NR	NMI
15	Epandage 4	lithique	galet	1	1
15	Epandage 4	métal-fer	indét.	1	1
15	Epandage 4	scories		2	2

Table des illustrations

- Figure 01:** Localisation du site.
- Figure 02:** Localisation du site sur la carte IGN au 1/25000° 0616 O de Morlaix.
- Figure 03:** Localisation du site sur le plan cadastral actuel (section ZA).
- Figure 04:** Plan général des vestiges mis au jour sur l'emprise du diagnostic.
- Figure 05:** Plan général des vestiges mis au jour dans la zone centrale du projet.
- Figure 06:** Plan général du réseau fossoyé ancien.
- Figure 07:** Les ensembles fossoyés 1 et 2.
- Figure 08:** Fossé 10, tranchée 10.
- Figure 09:** Fossé 8, tranchée 5.
- Figure 10:** Les ensembles fossoyés 3, 4 et les fossés 28 et 60.
- Figure 11:** Fossé 28, tranchée 18.
- Figure 12:** Fossé 33, tranchée 27.
- Figure 13:** Fossé 35, tranchée 29.
- Figure 14:** Fossé 58, tranchée 36.
- Figure 15:** Fossé 60, tranchée 37.
- Figure 16:** Les ensembles fossoyés 5 et 6.
- Figure 17:** Tranchée 32, vue vers l'ouest (montage de clichés).
- Figure 18:** Fossé 37, tranchée 29.
- Figure 19:** Fossé 6, tranchée 29.
- Figure 20:** Fossé 2, tranchée 15.
- Figure 21:** Localisation des bâtiments.
- Figure 22:** Plan du bâtiment 1.
- Figure 23:** Vue du mur de façade est du bâtiment 1 (montage de clichés).
- Figure 24:** Vue du mur de façade ouest du bâtiment 1 avec le radier 41 (montage de clichés).
- Figure 25:** Détail du radier de fondation de la tranchée de fondation 39.
- Figure 26:** Vue du radier de fondation de la tranchée de fondation 39 sous le niveau de terre végétale.
- Figure 27:** Vue du radier de fondation de la tranchée de fondation 43 sous le niveau de terre végétale.
- Figure 28:** Détail du radier de fondation de la tranchée de fondation 43.
- Figure 29:** Coupe stratigraphique réalisée dans la tranchée de récupération 44.
- Figure 30:** Le radier 41. Vue vers le nord.
- Figure 31:** Détail du foyer 42.
- Figure 32:** Le foyer 42. Vue vers le sud-ouest.
- Figure 33:** Le four 45.
- Figure 34:** Plan du bâtiment 2.
- Figure 35:** Le bâtiment 2 et le fossé 2. Vue vers le nord (montage de clichés).
- Figure 36:** Les radiers de fondation 14, 64 et 65. Vue vers l'ouest.
- Figure 37:** Vue de l'est de la tranchée de fondation 64 sous le niveau de terre végétale.
- Figure 38:** Les radiers et tranchées de fondation 14 et 64. Vue vers l'ouest.
- Figure 39:** Le radier de fondation 64. Vue vers l'ouest (montage de clichés).
- Figure 40:** Le radier de fondation 65. Vue vers le sud.
- Figure 41:** Le radier de fondation 3. Vue vers l'ouest (montage de clichés).
- Figure 42:** La fosse 5.
- Figure 43:** Vue en coupe de l'épandage 4.
- Figure 44:** Vue de la limite ouest de l'épandage 4.
- Figure 45:** Fosse 51 (montage de clichés).
- Figure 46:** Epandage 23. Tranchée 22.
- Figure 47:** Céramique gallo-romaine, tranchées 14, 15, 22 et 29 (ech. 1/3). Dessins R. Delage/Inrap.
- Figure 48:** Localisation du mobilier archéologique mis au jour.